



**FRONTENAY
ROHAN-ROHAN**
de nature et d'histoire

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Lundi 11 Avril à 20h 30, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 06 Avril, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain CHAUFFIER, 1^{er} adjoint au Maire, Monsieur le Maire étant empêché.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 22

Présents : Alain CHAUFFIER, Thierry ALLEAU, Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Nicolas GABILLIER, Elisabeth DEGORCE, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Muriel MOUNIER, Hervé PILARD, Sylvain RIBEYRON, Charles MALINAUSKA, Florent KOSINSKI, Sarah BANCHEREAU, Charlène DIE, Maxime GALENNE, Erwan POURNIN.

Absents excusés : Olivier POIRAUD, Mélanie CHAIGNE-GOMIT, Béatrice GERARDOT DE SERMOISE, Francette SAIVRES, Kaïna GODEAU, Anne-Lise JOIGNE, Gaëlle ADAM.

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : Olivier POIRAUD à Elisabeth DEGORCE, Mélanie CHAIGNE-GOMIT à Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Béatrice GERARDOT DE SERMOISE à Thierry ALLEAU, Francette SAIVRES à Nicolas GABILLIER, Kaïna GODEAU à Alain CHAUFFIER, Gaëlle ADAM à Charles MALINAUSKA.

Secrétaires : Nicolas GABILLIER, Cyril RIGAUDEAU.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 MARS 2022

Monsieur le Premier adjoint demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 15 mars qui leur a été transmis.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le premier adjoint propose au conseil municipal de voter les taux applicables sur les taxes foncier bâti et non bâti de la commune.

Le conseil municipal n'a plus à se prononcer sur les taux de la taxe d'habitation.

Taxes	Taux de référence (Comprend pour le FNB le taux du conseil départemental)	Bases prévisionnelles 2021	Bases prévisionnelles 2022	PRODUIT ATTENDU 2022
FONCIER BATI	42.36 % (23.48 % + 18.8 % conseil départemental)	2 360 000	2 470 000	1 046 292
FONCIER NON BATI	62.52 %	135 300	140 200	87 653
Total				1 133 945

Pour info :

	Taux moyens communaux de 2021 au niveau :		Taux plafonds 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022
	National	Départemental		
Taxe foncière (bâti)	37.72	43.02	107.55	107.55
Taxe foncière (non bâti)	50.14	65.76	164.40	160.52

La dernière modification des taux a eu lieu en 2015.

Les recettes de fiscalité s'élèveront donc, sans augmentation des taux décidée par le conseil municipal à :

Article (RECETTES DE FONCTIONNEMENT)	CA 2021	Montant inscrit au BP (en fonction du CA 2021)	Montants indiqués sur l'état 1259
Art 73111 – impôts directs locaux	1 247 915.00 + 1 499.00	1 280 000.00	1 133 945 (TFB + TFNB)
Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	12 687.00	12 900.00	11 535.00 X coef correcteur 1.145009 = 13 207.68
Compensation au titre de la taxe d'habitation	Sur art 73111	0	19 790.00
Versement effet du coefficient correcteur	0	0	143 578.00
Total	1 262 101.00	1 292 900.00	1 310 520.68

Après avoir recueilli l'avis de la commission finances, monsieur le Premier adjoint propose au conseil municipal de modifier les taux de fiscalité locale :

Pour : 14	Contre : 6	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

Il propose d'augmenter les taux de 2.5 % ou 3 % selon le choix du conseil municipal :

Taxes	Nouveau taux de référence + 3 %
FONCIER BATI	43.63
FONCIER NON BATI	64.39

Le vote est proposé à bulletin secret :

- Augmentation de 3 %

Pour : 11	Contre : 7	Abstention : 4
-----------	------------	----------------

AUGMENTATION DES TARIFS DE CANTINE ET DE GARDERIE PERISCOLAIRE

La commission « éducation – enfance – jeunesse » a examiné la nécessité d'augmenter les tarifs des temps périscolaires et de la restauration.

Monsieur le premier adjoint, après avis de la commission propose au conseil municipal de modifier les tarifs à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2022 et d'appliquer des forfaits :

GARDERIE	Tarifs depuis le 01.01.2019	Nouveaux tarifs matin + 10 %	Tarifs matin Proposés (forfait 2.5 X ½ heure)	Nouveaux tarifs soir (1/2 heure)	Tarifs soir proposés + 15 % (Forfait 4 X 1/2 heure)
QF1 (0.550)	0.65	0.71	1.77	0.75	3.00
QF2 (551-770)	0.79	0.87	2.15	0.91	3.65
QF3 (771-990)	0.89	0.98	2.45	1.02	4.10
QF4 (991-1100)	0.99	1.09	2.70	1.14	4.60
QF5 (1101 et +)	1.05	1.15	2.88	1.21	4.85
Pénalité de retard (après 18 h 30)	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00

Pour : 7	Contre : 11	Abstention : 4
----------	-------------	----------------

En raison d'une opposition majoritaire à la proposition d'application de tarifs forfaitaires, une nouvelle proposition d'augmentation sera proposée lors du prochain conseil municipal de Mai 2022.

A.L.S.H	Tarifs depuis le 01.01.2018	Tarifs proposés + 13 %
QF1 (0.550)	5.20	5.85
QF2 (551-770)	6.30	7.10
QF3 (771-990)	7.14	8.00
QF4 (991-1100)	7.92	8.95
QF5 (1101 et +)	8.36	9.45

Pour : 19	Contre : 1	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

CANTINE	Tarifs depuis le 01.01.2018	Proposition tarifs + 10 %
QF1 (0.550)	2.20	2.40
QF2 (551-770)	2.63	2.90
QF3 (771-990)	2.84	3.15
QF4 (991-1100)	2.94	3.25
QF5 (1101 et +)	3.15	3.50
Enfants de demandeurs d'asile	2.20	2.40
Agents de la cantine	2.84	3.50
Autres agents et enseignants	5.46	6.00

Pour : 19	Contre : 2	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

AUGMENTATION DES TARIFS DU CIMETIERE AU 1^{ER} MAI 2022

Monsieur le premier adjoint, après avoir recueilli l'avis de la commission finances, propose au conseil municipal de revoir les tarifs des concessions du cimetière qui n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} février 2019 :

Désignation	Tarifs appliqués depuis le 01.02.2019			Nouveaux tarifs proposés (+ 10 %)			Observations
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	
Concession 2 m2 (pour cercueil)		160.00	250.00		176.00	275.00	
Concession 1 m2 (pour urne)		110.00	175.00		121.00	193.00	
Columbarium (Monument collectif aérien)	15 ans 250.00	30 ans 470.00	50 ans 700.00	15 ans 275.00	30 ans 517.00	50 ans 770.00	Plaque fournie, gravure normalisée à la charge des familles
Cavernes (monument collectif enterré)	15 ans 250.00	30 ans 470.00	50 ans 700.00	15 ans 275.00	30 ans 517.00	50 ans 770.00	Plaque fournie, gravure normalisée à la charge des familles
Jardin du souvenir (pour dispersion des cendres)	50.00			55.00			Plaque fournie, gravure normalisée à la charge des familles

Monsieur le premier adjoint propose au conseil municipal d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mai 2022.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

AUGMENTATION DES TARIFS DES SALLES AU 1^{ER} MAI 2022

Monsieur le premier adjoint, après avoir recueilli l'avis de la commission finances, propose au conseil municipal de revoir les tarifs des salles qui n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les salles de la Chabotte et Jean Monnet :

	Rappel tarifs depuis le 01.01.2020		Propositions au 01.05.2022	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
SALLE DE LA CHABOTTE (280 personnes maximum)				
Assemblée générale et réunions associations	Gratuit	100.00	Gratuit	115.00
Location en matinée	150.00	200.00	Supprimé	
Location demi - journée	170.00	300.00	195.50	351.00
Bals spectacles dîners dansants	200.00	350.00	Supprimé	
Tarif 1 jour en semaine	250.00	400.00	287.50	460.00
Tarif 2 jours en semaine	400.00	500.00	460.00	575.00
Tarif 1 jour week-end	300.00	450.00	345.00	517.50
Tarif 2 jours Week-end	450.00	550.00	517.50	632.50
Hall d'entrée	60.00	90.00	Supprimé	
Cuisine (en supplément des tarifs ci-dessus)	100.00	120.00	Supprimé	
Caution (attestation responsabilité civile à fournir)	500.00		500.00	
Forfait chauffage en sus (sauf AG et réunions associations communales) du 15.10 au 15.04 et sur demande du preneur	50.00		50.00 par jour	
SALLE JEAN MONNET (40 personnes maximum)				
Assemblée générale et réunions associations	Gratuit	80.00	Gratuit	92.00

Location salle 1 jour - Autres manifestations	100.00	150.00	115.00	172.50
Location salle 2 jours - Autres manifestations	180.00	200.00	207.00	230.00
Caution (attestation responsabilité civile à fournir)	250.00		250.00	
Forfait chauffage en sus (sauf AG et réunions associations communales) du 15.10 au 15.04 et sur demande du preneur	30.00		30.00 par jour	
SALLE D'EXPOSITION TOUR DU PRINCE				
	Tarifs au 01.01.2022		Nouveaux tarifs au 01.05.2022	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
La journée en semaine	60.00		60.00	
1 journée le week-end	80.00		80.00	
Week-end entier	150.00		150.00	
La semaine (7 jours)	450.00		450.00	
Caution	500.00		500.00	
Forfait par jour chauffage en sus (sauf AG et réunions associations communales) du 15.10 au 15.04 et sur demande du preneur	30.00		30.00 par jour	

Rappel gratuités permanentes ou tarifs spéciaux accordés (délibération du 09.07.2019)

Monsieur le premier adjoint demande au conseil municipal d'approuver ces augmentations au 01.05.2022. Pour les conventions déjà signées au 11 avril 2022, c'est l'ancien tarif qui s'appliquera quelque soit la date d'utilisation des salles.

Pour : 20	Contre : 2	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

LOCATION DE LA BENNE POUR DECHETS VERTS

Depuis de nombreuses années, une benne communale pour le dépôt des déchets verts peut être mise à disposition des particuliers une fois par an, en fonction de sa disponibilité. Considérant le temps de travail engendré par le dépôt au domicile des particuliers, le retrait et le vidage de la benne, Monsieur le Maire, après avoir recueilli l'avis de la commission finances, propose au conseil municipal de rendre payante la mise à disposition de la benne communale pour le dépôt de déchets verts.

Monsieur le premier adjoint propose que la benne soit louée 30.00 € par enlèvement (week-end ou journée en semaine).

La location de la benne, se fera en fonction de sa disponibilité. Ce tarif s'appliquera à compter du 1^{er} Mai 2022.

Pour : 21	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

AVENANT DE PROLONGATION AU CONTRAT DE PRET RELAIS SIGNE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le premier adjoint propose au conseil municipal de signer un avenant afin de prolonger le prêt relais souscrit en juin 2021 pour une durée maximale d'un an.

Le conseil municipal est invité à voter la réalisation auprès de la Caisse d'Epargne d'un emprunt d'un montant de 200 000.00 € destiné à financer l'avenant de prolongation du prêt relais souscrit en 2021 et mis en place dans le cadre du préfinancement de subventions notifiées pour les travaux de traversée de bourg. Cet emprunt aura une durée totale d'un an.

Ensuite la commune se libérera de la somme due à la caisse d'épargne par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts au taux fixe de 0.20 % (échéance indicative : 100.00 €).

La commune pourra libérer le prêt à tout moment au-delà du 30 Juin 2022.

Ce nouvel emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 250.00 €. En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Monsieur le premier adjoint, après avis de la commission personnel du 21 mars 2022, propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 Juin 2022.

Ce recrutement est justifié par le départ en retraite depuis le 1^{er} Avril de Madame CUFFY, adjoint technique à temps non complet travaillant notamment à la cantine scolaire de l'école maternelle et de Monsieur NIVAU, adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

Une nouvelle répartition du travail de ces deux agents est prévue et les missions de la personne qui sera recrutée porteront à la fois sur la restauration scolaire et une partie des missions confiées jusqu'à présent à monsieur NIVAU.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES

VENTE DE TERRAIN RUE DE LA GARE

Par délibération du 2 mars 2021, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour la vente d'un terrain cadastré AK 0592 le bourg (rue de la Gare) d'une surface de 2 609 m2 après division. Ce terrain après division comprend les parcelles :

- AK 773 (929 m2)
- AK 774 (667 m2)
- AK 775 (719 m2)
- La parcelle AK776 (383 m2 en bord de route) sera conservée par la commune.
- La parcelle AK 0595 de 709 m2, non constructible est également proposée

Il s'agit donc de vendre les parcelles AK 773, AK 774, AK 775 et AK 0595 en un lot de 3 024 m2 pour un montant de 35 000.00 €.

Le conseil municipal est invité à :

- Confirmer son accord sur cette proposition.
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la vente de ces parcelles

Pour : 21	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La séance se termine à 22h30.